



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Membres titulaires | : 35 |
| En exercice | : 35 |
| Présents | : 24 |
| Votants | : 28 |
| Convocation et affichage | : 30/06/2022 |
| Président de séance | : Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : Madame Maryanne BOURDIN |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

BC-2022-280 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE "LES FILTRES DU TERNAY".

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Les ressources en eau de la ville d'Annonay et de la commune de Villevoacance proviennent de la retenue du Ternay. L'usine de production d'eau potable « Les filtres du Ternay » située sur la commune de Saint Marcel les Annonay a été construite en 1958. Après plusieurs rénovations et mises aux normes en 1979, 1982, puis 1997, l'usine de production est aujourd'hui vétuste et présente de nombreux points de dégradations du génie civil et sur les équipements.

Les performances et rendements sur la production sont en baisses. Des non-conformités sur l'eau produite sont relevées sur ces dernières années. Les problèmes sur l'efficacité de la décantation, une mauvaise répartition des débits sur l'installation et la vétusté de la filtration, constats effectués sur des observations visuelles et techniques, amènent à la nécessité de construire une nouvelle usine de production. Après un état des lieux et une prise en compte des contraintes techniques et réglementaires, le site actuel s'avère le plus adapté à l'implantation d'une nouvelle unité de production.

Le dimensionnement des ouvrages s'appuie sur un taux de croissance correspondant aux PLUI et au SCOT à horizon 2050 sur la commune d'Annonay. Les besoins en eau actuel et futur, en prenant en compte les consommations moyennes et en pointes, l'application d'un rendement supérieur à 90% conduisent à un débit moyen de 400

m3/h sur 16h de fonctionnement soit 6400 m3/jour. (Pour rappel la production actuelle est de 350 m3/h sur 12h soit 4200 m3/jour.)

Le mode de passation du marché retenu est un marché conception réalisation. Le recours à cette forme de marché est justifié par le fait que l'opération de construction d'une usine d'eau potable comporte des motifs d'ordre technique qui rendent nécessaire un groupement d'entreprise participant à la conception et la réalisation de travaux.

Le montant du projet est estimé à 8 000 000 € HT.

Ainsi la régie intercommunale d'eau potable d'Annonay Rhône Agglo sollicite des aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse portant sur le 11eme programme 2019-2024. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de :

- **Préservation de la ressource, Economie d'eau** : en produisant de l'eau potable avec un rendement de 90%, baisse notable des prélèvements et des rejets,
- **Réduction des pollutions** : en déconnectant les eaux pluviales du réseau public d'assainissement, en rejetant au ruisseau du Ternay les eaux claires décantées, en mettant en séparatif les réseaux internes du site. Ceci amènera à une baisse de la charge hydraulique envoyée sur la station d'Acantia
- **Amélioration de la qualité d'eau produite** : une usine performante, avec une qualité d'eau produite conforme à la réglementation, entre autres sur le mode de désinfection, avec une norme du paramètre « chlorites » contraignantes aujourd'hui pour donner suite aux nouvelles réglementations.

Ce projet inscrit en ACP, se décompose selon le plan de financement ci-joint :

| | Dépenses | Recettes |
|--------|---|---|
| Détail | Montant prévisionnel de l'opération : | |
| | 7 916 135 € HT | Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : |
| | Soit AMO, missions complémentaires et communication : | Soit un montant d'aide total HT pour préservation de la ressource, économie d'eau et réduction des pollutions |
| | 916 685 € | 1 717 775 € HT |
| | Marché conception réalisation estimatif : | |
| | 6 999 450 € | CPER Contrat plan Etat-Région |
| | | 50% soit 3 958 068 €HT |
| | Autofinancement : | 2 240 292 € |
| Total | 7 916 135 € HT | 7 916 135 € HT |

Ce projet est inscrit dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en cours de validation. Cette demande de subvention pourra aboutir si le PGRE est validé avant notification du marché de conception réalisation prévu pour octobre 2022.

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation du projet susmentionné,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22
Affiché le : 12/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34864-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET